GLOBAL AUDIT ET CONSEIL





ATTESTATION DE VISA

ENTITE: LES SEJOURS ONISS

CC Nº: 1718071 C

NUMERO D'ORDRE: 25/2018/LUN

Exercice clos le 31 décembre 2018

Monsieur le Directeur, KOUADIO BAH ROGER,

En exécution de la mission de délivrance du visa des états financiers qui nous a été confiée par l'entité **LES SEJOURS ONISS** la lettre de mission en date du 12 Mars 2019, nous avons établi la présente attestation conformément aux dispositions de l'arrêté n°210/MBPE/DGI du 14 avril 2017 portant définition et modalités de la mission de délivrance du visa des états financiers annuels de synthèse et instituant l'attestation d'exécution de la mission de commissariat aux comptes.

Les états financiers annuels joints en annexe à la présente attestation, comportent 36 pages et se caractérisent par les chiffres clés suivants en francs CFA :

Libellés	31.12.2018
Total Bilan	56 000 000
Capitaux propres	56 000 000
Résultat Net	20 000 000
Total Chiffre d'affaires	203 000 000
Total Produits	203 000 000

L'organe de direction est responsable de l'exhaustivité, de la fiabilité et de l'exactitude des informations comptables et financières concourant à la tenue de la comptabilité ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place pour l'élaboration et la présentation des états financiers.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de délivrer une attestation sur la vraisemblance, la cohérence d'ensemble, l'homogénéité et la comparabilité des états financiers.

Nous avons effectué notre mission selon la norme spécifique applicable à la mission de visa des états financiers de synthèse telle que définie par l'Ordre des Experts Comptables de Côte d'Ivoire. Cette norme requiert la mise en œuvre de diligences dont l'objet est de vérifier la cohérence, l'homogénéité, la comparabilité des états financiers annuels et d'en garantir l'unicité. La mission de délivrance du visa n'est ni un audit, ni un examen limité, ni une mission de présentation des comptes.

A l'issue de nos travaux, nous n'avons relevé d'éléments remettant en cause la vraisemblance, la cohérence d'ensemble, l'homogénéité et la comparabilité des états financiers.

Fait à Abidjan le 13 Mars 2019

NAGALO Ludovic L'Expert-comptable

N° d'inscription à l'Ordre 15.0140.1.15.L.